

L'Observatoire de la diversité et des droits culturels et la Chaire Unesco pour les droits de l'homme et la démocratie de l'Université de Fribourg, ainsi que la Chaire Unesco sur la diversité des expressions culturelles de l'Université Laval à Québec vous invitent à un forum à distance.



à l'intersection de tant de discriminations

Les droits culturels des exilés

26 novembre 2020

de 15h à 18h (heure suisse), 9h à 12h (heure du Québec)

Programme

Chaque axe est introduit par une ouverture de 10 mn maximum et est suivi d'un débat :

1. Bienvenue par **Sarah Progin-Theuerkauf**, Co-titulaire de la Chaire UNESCO pour les droits de l'homme et la démocratie, Université de Fribourg ; présentation de l'axe de la Chaire UNESCO sur la migration (*Accéder à soi, accéder à l'autre*) par **Véronique Guèvremont**, Directrice de la Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles, Université Laval, Québec.
2. Les droits culturels des exilés : quels espaces pour leur exercice ? Les dimensions culturelles de l'ensemble des droits humains : quelle diversité ? **Johanne Bouchard**, anthropologue, chercheure à l'Observatoire de la diversité et des droits culturels.
3. Les libertés de circuler et de s'exprimer des artistes et autres porteurs de culture : questions d'hospitalité. **Laurence Cuny**, chercheure à la Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles, Université Laval.
4. L'importance et la légitimité des diasporas, témoins d'interculturalité, dans nos cultures démocratiques : les libertés, responsabilités et droits culturels des personnes qui s'y réfèrent. **Patrice Meyer-Bisch**, Président de l'Observatoire de la diversité et des droits culturels, Coordonnateur de la Chaire UNESCO pour les droits de l'homme et la démocratie, Université de Fribourg.
5. Lacunes des dispositions juridiques existantes et propositions (droits internes et droit international). **Sarah Progin-Theuerkauf**, Co-directrice du Centre de droits des migrations et Co-titulaire de la Chaire UNESCO pour les droits de l'homme et la démocratie, Université de Fribourg.
6. La protection et la promotion des expressions culturelles des migrants par la Convention de l'UNESCO de 2005. **Ivana Otasevic**, Directrice adjointe de la Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles, Université Laval.
7. Propositions de suivi

Inscription : Le forum se déroulera sur Zoom. Afin d'obtenir le lien de connexion, merci d'envoyer jusqu'au 23 novembre 2020 votre e-mail à : tobias.phan@unifr.ch

Thématique

La notion d'« exilés » couvre à la fois des personnes en situation de migration pour divers motifs, celles qui sont immigrées de façon récente ou depuis plusieurs générations, et gardent un lien avec leur(s) lieu(x) d'origine, ainsi que les déplacés internes dans chaque pays. L'exil est porteur de souffrances, d'arrachements et d'attachements multiples, alliant expériences d'universalité et d'expressions singulières originales.

Dans tous les cas, la question des droits culturels des exilés est au cœur de tous les droits humains, non seulement des personnes immédiatement concernées, mais aussi de celles qui partagent de près ou de loin leur expérience et leur témoignage. L'exil appelle ainsi à interroger le rôle local et transnational des diasporas.

Comme pour l'effectivité de chaque droit humain, le lien entre le respect des droits individuels de toutes les personnes concernées et la valorisation des biens communs est à garantir. Ce lien est condition du respect des droits de chacun. Dans ce cas, le bien commun qu'il s'agit de valoriser est la « diversité des diversités culturelles », qui compose la richesse culturelle, elle-même enjeu de toute culture démocratique exigeante.

Trop souvent, l'accent est mis quasi-exclusivement sur le droit à l'intégration des personnes exilées dans une société d'accueil, alors que la réalisation de ce droit implique comme condition une réciprocité, un droit au respect des valeurs portées par les personnes arrivantes et accueillantes. Les exilés sont ici considérés en tant que porteurs de souffrances et de richesses culturelles. Réaliser leur droit à faire pleinement partie de la société et à y participer implique le recueil de chaque témoignage, mais aussi le respect de leurs droits aux différentes formes de liberté d'expression, y compris dans leur portée culturelle et politique. Cela implique aussi de mettre l'accent sur les responsabilités de tous les acteurs porteurs d'obligations à l'égard des biens communs concernés.

Les savoirs et expériences portés par les personnes en situation d'exil ayant été victimes de violation de leurs droits humains, notamment de leurs droits culturels, ou de celles qui en ont été proches sont précieux et essentiels, non seulement pour elles-mêmes, mais pour toute société démocratique, car ils expriment à la fois les dangers les plus graves et les capacités de résilience les plus fortes.

Un des critères et une des épreuves des plus visibles pour une société démocratique, est sa capacité d'accueillir les « savoirs/expériences de vulnérabilité » : ceux qui sont portés par des personnes en situation d'exil, mais aussi de pauvreté, de violence, ou de toute autre situation de discriminations multiples, ainsi que par leurs proches. Ces personnes témoignent du pire toujours possible comme des capacités étonnantes de résilience.



Avec le soutien de la Loterie romande